

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1886. — MAI.

Liste des Membres du Comice

ADMIS DANS LA SÉANCE DU 15 MAI 1886.

MM. Greffier, bourrelier, 1, rue Porte-Neuve, présenté par MM. Renaud et Buot.

Paul Jeffredo, secrétaire du Comice agricole de Blain, présenté par MM. Hardy et Jollan de Clerville.

Delanoë, négociant, rue du Chapeau-Rouge, présenté par MM. Gauchet et Dezaunay.

Peignon, boulevard Sébastopol, présenté par MM. Guihéneuf et Figat.

Léon Fleury, 7, rue des Cadeniers, présenté par MM. Harmange et Ménard.

Rado de Saint-Guédas, avocat, 1, rue Grétry,

Chiron, pharmacien au Loroux-Bottereau,

présentés par MM. Andouard et Dezaunay.

AVIS.

MM. les Membres du Comice sont instamment priés de donner avis des inexactitudes qui auraient pu se glisser dans l'indication de leurs nom, prénoms, profession ou domicile.

CALENDRIER DU CULTIVATEUR. (1)

JUIN.

Semer le sarrasin. — La fin de mai et le commencement de juin sont l'époque la plus favorable pour les semailles de sarrasin. Cette plante exige un terrain parfaitement ameubli : si quatre ou cinq labours sont nécessaires pour atteindre ce but, on ne doit pas les épargner.

Peu de récoltes craignent autant un semis trop épais ; on sème un hectolitre de semence par hectare, lorsqu'on destine la récolte à être fauchée en vert ou enterrée comme engrais, et seulement trente à quarante litres quand on cultive le sarrasin pour sa graine.

Prairies artificielles dans le sarrasin. — Le trèfle, la luzerne et les autres espèces de prairies artificielles, réussissent très bien dans le sarrasin et peut-être mieux que dans toute autre espèce de récolte.

Transplanter les choux fourragers. — La transplantation des choux s'opère depuis la mi-juin jusqu'au 10 juillet. On l'exécute sur des terres disposées soit à plat ou en planches, soit en billons et bien préparées et fumées. Les plants doivent être placés en lignes distantes les unes

(1) La plupart de ces conseils sont extraits des ouvrages publiés par MM. de Dombasle et Antoine Lemesle.

des autres de 0^m,65 à 0^m,70 ; on conserve le même éloignement sur les lignes. Un ouvrier exercé peut transplanter 3,000 plants par jour.

Semer les navets. — Les navets se sèment en juin, à moins qu'on ne les cultive en seconde récolte ; dans ce dernier cas, ils se sèment en juillet et même en août, mais ils ne sont jamais aussi productifs que ceux qu'on a semés plus tôt.

La terre qu'on destine aux navets doit être fumée, à moins que le sol ne soit très riche, et préparée par deux ou trois labours ou cultures à l'extirpateur. On sème à la volée, à raison de 3 ou 4 kilogrammes de graine par hectare, et on recouvre par un trait de herse, qui ne doit enterrer la semence que superficiellement.

Les semis en lignes espacées de 70 à 80 centimètres et l'emploi de la houe à cheval pour les binages conviennent très bien à cette plante.

Biner les pommes de terre et les autres plantes sarclées. — La principale occupation du mois de juin consiste dans les binages et les buttages. C'est, de tous les mois de l'année, celui où l'on sent le mieux les avantages de la culture en lignes et de l'emploi de la houe à cheval.

Les pommes de terre devront être binées deux fois dans le courant de ce mois ; c'est aussi le moment du buttage, qui s'exécute au moyen du butteur ou charrue à deux versoirs, avec un degré de perfection qu'il est impossible d'obtenir du travail de la houe à bras.

Toutes les autres plantes qu'on nomme communément *récoltes sarclées*, telles que les betteraves, rutabagas, maïs, féveroles, etc., doivent être entretenues nettes de mauvaises herbes, jusqu'à ce qu'elles couvrent le sol de leurs feuilles.

Récoltes des prairies naturelles et artifi-

cielles. — Le moment de faucher les prairies est celui où les plantes qui y abondent le plus et qui produisent le meilleur fourrage commencent à être en pleine fleur : lorsqu'elles sont à ce point, quelques jours de retard font une différence très considérable dans la qualité du fourrage, car toute plante qui a amené sa graine à maturité ne produit qu'un foin dur, peu savoureux et peu nourrissant pour le bétail ; et les meilleures plantes des prairies, principalement les graminées les plus précieuses, passent, avec une très grande rapidité, de la floraison à la maturité.

Lorsqu'on destine les trèfles, luzernes, vesces, etc., à être convertis en fourrage sec, on doit les faucher au moment où la plus grande partie des fleurs sont épanouies.

Le fanage des légumineuses exige des soins tout différents de ceux qui conviennent au foin des prairies. Les feuilles des graminées sont longues et se pelotonnent ensemble, de sorte qu'elles se laissent facilement amasser au râteau ; au contraire, celles du trèfle et des autres plantes du même genre sont arrondies, et lorsqu'elles sont séparées des tiges, elles tombent à terre et sont perdues comme fourrage ; cependant les feuilles sont la partie la plus savoureuse et la plus nourrissante de la plante. Le meilleur procédé, pour arriver à conserver le plus de feuilles à ces fourrages, consiste à laisser le trèfle en andains pendant un jour ou deux ou plus, sans y toucher ; le troisième jour, on retourne les andains doucement avec le manche du râteau et on maintient le fourrage soulevé, autant que possible, de manière que l'air le pénètre ; le lendemain, avant que la rosée ne soit dissipée, on réunit avec la fourche deux ou trois andains sans les serrer ni les secouer ; le soir on met ces chaînes en rouleaux. Si le foin n'est pas parfaitement sec ou que le temps soit menaçant, on peut, le lendemain, toujours le matin, avant que la rosée ne soit dissipée, ou le soir, mettre

les rouleaux en gros meulons de 40 à 50 kilogrammes. La dessiccation se termine dans ces meulons sans qu'il soit nécessaire d'y toucher davantage.

M^{is} DE ROCHEQUAIRIE.

TRAVAUX DU COMICE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 15 mai 1886.

PRÉSIDENTE DE M. DELOZES.

M. le Président lit une lettre de M. Gasnier faisant connaître aux membres du Comice les prix auxquels il a pu acheter ses engrais pour plantation de choux et racines. — Cette communication est au Bulletin. — M. Marion de Procé sollicite du Comice une réponse favorable à la demande qui lui sera faite par le Comice de Saint-Père-en-Retz d'envoyer des délégués au Concours qui aura lieu en septembre. — Le programme du Concours de Châteaubriant est discuté et arrêté tel qu'il est inséré au Bulletin. — M. Leroux demande au Comice de ne pas rester inactif en présence de l'envahissement du vignoble par le phylloxera et il sollicite la nomination d'une Commission chargée de tenir le Comice au courant de la question. M. Andouard appuie la proposition de M. Leroux et, lui donnant une application plus large, il propose que le Comice se forme en sections. La question sera mise à l'ordre du jour de la séance de juin. — M. de Pontbriand demande que, désormais, les Commissions de

visite des fermes supportent tous les frais de voyage et autres. M. Abadie ne partage pas complètement cette proposition ; il pense qu'on pourrait revenir à ce qui se pratiquait à une certaine époque ; le Comice payait les frais de déplacement des commissions seulement. M. le Président pense qu'on pourrait se contenter de réduire à trois le nombre des membres composant la commission, ce qui réaliserait une sérieuse économie. — La proposition de M. de Pontbriand mise aux voix est adoptée.

PRÉSIDENTE DE M. DE LAMBILLY.

L'assemblée décide que la Commission de visite des fermes se composera de 5 membres et renvoie à la séance de juin la nomination des personnes devant composer cette Commission, vu l'heure avancée et le peu de membres présents. — M. Fontaine donne lecture d'une communication sur le traitement des vignes contre le mildew (insérée au Bulletin). — M. Aveniez demande à répondre un mot à la communication faite par M. Gasnier et il annonce les nouveaux prix auxquels le Syndicat livrera des engrais pour choux et racines (insérés au Bulletin). — M. Monnier, délégué au Concours régional de Laval, lit un rapport très détaillé sur cette solennité et sur les vœux présentés à la réunion des délégués.

COMMUNICATION RELATIVE AUX ENGRAIS

PAR M. GASNIER,

Agriculteur à Saint-Sulpice-des-Landes.

A l'approche de l'époque où la culture emploie une grande quantité d'engrais pour la plantation des choux et betteraves,

ce qui constitue pour chaque exploitation une des plus grosses dépenses, nous avons pensé être agréable aux nombreux propriétaires agriculteurs qui font partie de ce Comice, en leur faisant connaître les conditions que nous avons pu obtenir et qui permettraient aux cultivateurs d'avoir un engrais dosant 6 % azote ammoniacal et 8 % acide phosphorique soluble dans le citrate d'ammoniaque alcalin et à froid au prix de 16 fr. 35 c. les 100 kilog., et un autre dosant 6 % azote nitrique et 10 % acide phosphorique également soluble dans le citrate d'ammoniaque au prix de 18 fr. 80 c. les 100 kilog. Le tout gare de Nantes, payable comptant avec 2 % escompte ou à 90 jours sans escompte. Analyse garantie sur échantillons prélevés à la gare du destinataire. En cas de réfaction du dosage, le degré d'azote nitrique est remboursé à 2 fr., d'azote ammoniacal à 1 fr. 80 c., et l'acide phosphorique à 0 fr. 70 c.

Sachant que la formule à base d'azote nitrique que nous venons de citer au prix de 18 fr. 80 c. a été soumissionnée au Syndicat agricole de la Loire-Inférieure au prix de 21 fr. 12 c. les 100 kilog. (n° 3 de ses prix courants), nous nous sommes empressé d'écrire à son Président en lui faisant connaître ce que nous venons d'exposer, convaincu qu'aucun engagement n'a dû être pris vis-à-vis de son concessionnaire quant aux quantités à livrer, et qu'il va pouvoir ainsi faire profiter ses nombreux adhérents des avantages qui nous sont offerts, tout en souhaitant qu'il puisse nous annoncer en avoir trouvé de meilleurs.

En tous cas nous nous mettons à la disposition des membres du Comice qui ne trouveraient pas de plus grands avantages pour les mettre directement en communication avec le fabricant avec lequel nous avons traité nous-même.

Nous avons cru, en agissant ainsi, servir les intérêts de l'agriculture si éprouvée et poursuivre le but de faire obtenir

à nos cultivateurs leurs engrais aux meilleures conditions possibles. C'est pourquoi nous nous permettons de demander l'insertion au Bulletin de cette communication.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES AGRICULTEURS DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE.

COMMUNICATION PAR M. AVENIEZ,
VICE-PRÉSIDENT.

Le Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure peut livrer, à partir de ce jour, à ses adhérents, un engrais dosant :

6 % azote nitrique ou ammoniacal et 10 % acide phosphorique soluble, à 18 francs les 100 kilog. rendus en toute gare destinataire du département, par wagon de 5,000 kilog.

CONCOURS RÉGIONAL DE LAVAL

PAR M. MONNIER.

Nommé délégué dans votre séance du 10 avril dernier pour représenter le Comice agricole central de la Loire-Inférieure au Concours régional de Laval, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous donner, en aussi peu de temps dont j'ai pu disposer depuis la fin du Concours, un compte rendu sur l'ensemble de cette exposition, une des plus belles qu'aient enregistrées les Annales agricoles.

.....
Le square Changé, qui est à proximité de la mairie, a été

l'emplacement choisi pour établir le Concours régional de Laval. En entrant par la porte principale, nous remarquons sur une seule ligne toutes les machines locomobiles de différentes forces motrices et qui ont été, depuis les derniers concours, perfectionnées.

Plusieurs constructeurs de machines agricoles avaient exposé, mais ne concouraient pas, notamment M. Paul Renaud de Nantes, notre collègue, nommé membre du Jury par les exposants et chargé d'apprécier les instruments ; aussi, Messieurs, ne ferai-je que passer rapidement sur cette riche exposition d'instruments que l'on ne rencontre pas toujours dans les concours ; car beaucoup ont été appelés, mais bien peu ont eu des prix, le budget étant très limité.

.....
Nous avons également remarqué l'exposition des instruments de MM. Nassivet et fils, mécaniciens à Nantes : une locomobile de la force de 6 chevaux, une batteuse à grand travail et divers autres instruments.

M. Lotz exposait ses loco-batteuses de 4 chevaux avec secoueur de paille, ses vannantes et ses égreneurs, mais ce qui a attiré notre attention d'une manière toute spéciale, c'est le *pétrin mécanique* à cuve tournante.

La manipulation de la pâte avec ce pétrin se fait dans des conditions bien supérieures au pétrissage à bras, et le malaxeur, tout en dispensant l'ouvrier d'un travail pénible, donne à la pâte une absolue propreté qu'il est impossible d'obtenir par le travail à bras. La cuve en bois assure au pain un goût fin et agréable, qui le fait préférer par tous ceux qui en ont mangé. Avec ce pétrin on obtient un travail parfait : il faut dépenser peu de force et il a l'avantage d'une grande facilité pour le nettoyage ; aussi les établissements, communautés, boulangeries, s'en servent-ils au point de vue de l'économie du rendement comme panification.

Les résultats obtenus par ces engins mécaniques sont prouvés par les nombreuses attestations que M. Lotz a reçues de notre département et des départements limitrophes.

Aussi, Messieurs, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a décerné à M. Lotz une médaille d'argent pour son pétrin mécanique qui devrait être dans toutes les fermes ou établissements qui cherchent l'économie de temps et d'argent.

Une exposition qui a attiré l'attention de votre délégué, c'est celle de MM. Garnier et C^{ie} de Redon : plus de 100 instruments aratoires étaient alignés d'une manière correcte, ce qui faisait ressortir davantage l'importance de cette exposition qui occupait un des plus grands emplacements du Concours : machines à battre, tarares, semoirs, coupe-racines, concasseurs, moulins à pommes, pressoirs, charrues, herses, pelles à cheval, culbuteur automatique. En outre des barrières de ferme et de parc, banes, chaises, tabourets de jardins, de parcs ou de promenades, ils avaient exposé des *corsets d'arbres*.

Votre attention, Messieurs, est appelée sur l'importance de ces *corsets en fer* pour arbres. Depuis que nos vignes ont été atteintes si malheureusement de bien des sortes de maladies, qu'une grande partie a été arrachée et non remplacée, beaucoup de cultivateurs ont planté des pommiers : la majorité des fermes en sont pourvues ; tous les ans ce sont de nouvelles plantations d'arbres fruitiers. Ces arbres placés dans de bonnes conditions, sont bien vite détériorés, si le fermier ne les garantit pas d'une défense quelconque à proximité de la dent des bestiaux qui pâturent dans les vergers ou dans les champs. Il en est de même du laboureur qui ne fait pas toujours attention, en arrivant au bout de la planche qu'il vient de labourer, écorche avec sa charrue ou sa herse le pied de cet arbre, il en résulte une plaie qui ne tarde

pas à faire mourir cet arbre ; eh bien, pour protéger tous les arbres, de quelque essence qu'ils soient, M. Garnier a exposé des corsets en fer pour arbres, composés de 5 branches à épines, liés par 3 corsets et ouverts pour y introduire l'arbre avec ou sans bourrelet.

Il en a même que l'on emploie pour les garde-greffes. Plus de 40 mille de ces corsets ont été vendus depuis un an.

En présence d'une exposition faite avec beaucoup de soins et d'intelligence, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a décerné à MM. Garnier et C^{ie}, ingénieurs-constructeurs à Redon, un *grand diplôme d'honneur*.

N'oublions pas dans nos visites M. Dayre-Niêto de Nantes, qui a exposé ses ponts à bascule, pèse-charrette, pèse-bétail avec romaine et de nombreuses bascules à romaine qui ont été achetées par beaucoup de visiteurs.

Non loin de là étaient exposés les chemins de fer portatifs de M. Décauville aîné à Petit-Bourg (Seine-et-Oise), avec rails en acier, aiguille fixe, aiguille mobile, plaques tournantes portatives, avec wagons et corbeilles basculantes avec caisse pour le transport des raisins et de la nourriture des bestiaux. Cette exposition a été fort admirée par les cultivateurs.

.....
Dans la 1^{re} catégorie des durham purs, nous avons vu des animaux de toute beauté comme forme, finesse, structure et dont le nombre assez considérable de ces beaux types a dû décider la Commission à ajouter un certain nombre de prix supplémentaires.

Les principaux lauréats sont :

MM. le C ^{te} de Blois, neveu de M. de Falloux (Maine-et-Loire), qui a remporté.....	9 prix.
Grollier, de Maine-et-Loire.....	7 —
Després, d'Ille-et-Vilaine.....	5 —
De Villepin, de la Sarthe.....	4 —

C^{te} de Buat, de la Mayenne..... 4 prix.

Daudier, de la Mayenne..... 3 —

Prix d'ensemble de cette race, consistant en un objet d'art,
décerné à M. le C^{te} de Blois.

2^e catégorie. — Croisements durham-bretons.

Femelles.

M. de Champagny, du Finistère, a remporté 3 prix.

3^e catégorie. — Croisements durham-manceaux et croisements divers

MM. Ricosset, de la Mayenne, a remporté... 7 prix.

Cherbonneau, de Maine-et-Loire..... 4 —

Rezé, de la Mayenne..... 4 —

Prix d'ensemble de cette race, consistant en un objet d'art,
à M. Ricosset, précité.

4^e catégorie. — Race bretonne.

MM. Guyader, du Finistère..... 5 prix.

Feunteun (Yves), du Finistère..... 5 —

Pernez (René), du Finistère..... 5 —

Feunteun (Hervé), du Finistère..... 3 —

5^e catégorie. — Race parthenaise, nantaise et vendéenne.

MM. Crémet (Pierre), de St-Et.-de-M^t-Luc... 4 prix.

Lucas (Henri), de Couëron..... 3 —

Mabilais (Donatien), de St-Et.-de-M^t-Luc. 3 —

6^e catégorie. — Races laitières pures ou croisées.

MM. Cail (Claude), du Finistère..... 6 prix.

Gerbault-Perrier, de la Mayenne..... 5 —

Garreau (Henri), de St-Et.-de-M^t-Luc. 2 —

Prix d'ensemble des 4^e, 5^e et 6^e catégories, consistant en
un objet d'art, décerné à M. Pernez, précité.

Bandes de vaches laitières en lait.

1^{er} prix. 400 fr., à M. Feunteun, précité.

2^e — 300 fr., à M. Gerbault-Perrier, précité.

La race ovine était bien faiblement représentée ; elle tend tous les jours à disparaître de nos contrées : les sujets exposés, à part quelques-uns, n'avaient rien de bien remarquable ; nous avons beaucoup mieux dans les concours précédents.

Races françaises.

Mâles.

Prix unique. M. Marhin, à Pontivy (Morbihan).

Femelles.

Prix unique. M. Marhin, précité.

Races étrangères.

MM. Rezé, de la Mayenne, a remporté.... 3 prix.

Réglet, de Seine-et-Oise..... 3 —

Daudier, précité..... 3 —

Prix d'ensemble, un objet d'art, décerné à M. Rezé, précité.

Espèce porcine.

Nous sommes en plein pays où la race porcine devrait être florissante ; à l'exception de trois truies portières ayant l'une 10 petits, la seconde 8 et la troisième 4 de la race craonnaise, les autres animaux exposés laissaient à désirer.

Dans les races étrangères pures, il y avait de bien beaux sujets.

Le 1^{er} prix, 200 fr., a été décerné à M. Letanneur, d'Ille-et-Vilaine, pour son mâle yorkshire blanc, âgé de 13 mois 20 jours.

2^e prix, 150 fr., à M. Perrin, de Seine-et-Oise, pour son yorkshire blanc, âgé de 11 mois 20 jours.

3^e prix, 100 fr., à M. Souchard, de la Sarthe, pour son berkshire noir, âgé de 15 mois 4 jours.

Femelles.

1^{er} prix, 175 fr., à M. Souchard, précité, pour sa truie berkshire noire, âgée de 15 mois 4 jours.

2^e prix, 150 fr., à M. Letanneur, précité, pour sa truie yorkshire blanche pleine.

3^e prix, 100 fr., à M. Perrin, précité, pour sa truie yorkshire blanche, âgée de 13 mois 13 jours.

Le prix d'ensemble n'a pas été décerné.

Animaux de basse-cour.

L'exposition des animaux de basse-cour était loin d'être aussi remarquable, comme beaux sujets, que celle que nous avons vue l'an dernier au Concours régional d'Angers.

Les principaux lauréats sont :

M^{me} Ehanno, du Morbihan, et M. le C^{te} de la Touche, de Saint-Brieuc, pour leur exposition de coqs et poules de la Flèche, dindons, canards, oies, pintades, lapins et léporides.

Le prix d'ensemble, consistant en un objet d'art, a été décerné à M. le C^{te} de la Touche, précité.

Concours de produits agricoles.

Une médaille d'or a été décernée à M. Marhin, de Pontivy, pour ses cidres.

Une médaille d'argent à M. le V^{te} du Breil de Pontbriand (Morbihan), pour ses beurres frais.

.....
La réunion des membres des diverses Sociétés d'agriculture et des délégués des Comices a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil municipal, présidée par M. Randoing, inspecteur général de l'agriculture. La majeure partie des membres présents, avant de procéder à l'étude des modifications à apporter au programme du Concours régional de l'année suivante, ont demandé la parole afin d'exprimer un vœu

dont votre délégué devait donner lecture. Ce vœu, qui est le vôtre, Messieurs, était ainsi conçu : « Que l'arrêté ministériel » du 18 septembre 1885 soit rapporté et que la France soit » divisée comme précédemment en 12 circonscriptions régionales. »

Il était très important qu'avant toute délibération, ce vœu fût adopté, mais M. l'Inspecteur général s'est opposé à sa mise en discussion, et a répondu : « Messieurs, je n'ai point » à entrer dans votre manière d'apprécier l'arrêté pris par » M. Hervé-Mangon, alors ministre de l'agriculture, mais » tant qu'il n'a pas été abrogé, pour moi, il est en vigueur ; » je ne puis accepter et mettre à mon procès-verbal ce vœu ; » vous pouvez le formuler en dehors de cette enceinte et » le faire parvenir à M. le Ministre de l'Agriculture. »

L'heure s'avancait et la discussion sur la classification des races d'animaux a été votée sous toutes réserves pour le Concours prochain qui doit, d'après le désir des membres de l'Assemblée, se tenir à Rennes et non à Evreux.

Ensuite il a été ajouté au programme dans la 2^e catégorie des croisements durham-bretons mâles, qu'il serait introduit des croisements durham-manceaux et croisements divers.

Dans la 5^e catégorie, la race parthenaise et ses dérivés est maintenue.

Dans les prix d'ensemble, l'Assemblée a décidé que dans les lots composés d'un mâle et de 4 femelles de croisements durham, le mâle devra être de race pure, mais pourra être né et avoir été élevé ailleurs que chez l'exposant pourvu qu'il soit en la possession de ce dernier depuis six mois.

Un autre vœu a été renouvelé : c'est que la classe ovine soit à l'avenir divisée en deux sections distinctes, l'une réservée aux exposants régionaux et l'autre attribuée aux éleveurs étrangers, car il est difficile et même impossible aux éleveurs de l'Ouest de pouvoir lutter contre MM. Nouette-Delorme et

Tiersonnier, qui se partagent les concours avec M. le M^{is} de Bouillé.

Aucune autre modification n'a été apportée au programme, le temps même a manqué et la question à l'ordre du jour des champs de démonstration qu'il serait bon d'instituer a été renvoyée à l'année prochaine. Ensuite la séance a été levée.

La distribution des récompenses à décerner aux lauréats du Concours régional a eu lieu au théâtre, sous la présidence de M. le Préfet qui avait à sa droite M. le Général de brigade, M. l'Inspecteur général de l'agriculture ; à sa gauche, M. le Maire de Laval. Assistaient également à cette solennité, MM. les Députés de la Mayenne et des Côtes-du-Nord, MM. les Sous-Préfets, MM. les membres du Conseil de Préfecture, MM. les membres du Jury de toutes les sections et plusieurs officiers supérieurs du 101^e régiment en garnison à Laval.

M. le Préfet a ouvert la séance et, en quelques lignes, il a dit que tout récemment arrivé dans la ville de Laval, il était heureux de présider à la distribution des récompenses, qu'il félicitait M. le Commissaire général et les membres du Jury des diverses sections de la bonne organisation du Concours régional ; ensuite, M. le Préfet a donné la parole à notre honorable collègue M. Arnault, rapporteur de la prime d'honneur et des prix de spécialités.

.....
Le lauréat du prix cultural et de la prime d'honneur est aveugle.

Le domaine qui a obtenu une si haute récompense a subi des transformations importantes et considérables entre les mains de cet agriculteur. Ses cultures avaient attiré l'attention des membres du Jury qui se sont trouvés en présence d'une propriété conduite avec tant d'intelligence et de savoir agricoles par des mains habiles ; celles de sa digne et excellente femme qui a si bien su seconder son mari, suivi ses

conseils et qui avait sous ses ordres un personnel tout dévoué.

M. et M^{me} Léon Guichard, tels sont les noms des deux primés.

.....

1^{re} catégorie. — Prix culturaux.

Objet d'art de 500 fr. et une somme d'argent de 2,000 fr., à M. Guichard (Léon), à la Cocherie, commune de Launay-Villiers, arrondissement de Laval.

2^e catégorie.

Un objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr., à M. Desnos, métayer aux Pécheries, arrondissement de Laval.

3^e catégorie.

Un objet d'art de 500 fr. et une somme de 1,000 fr., à M. Maignan (Joseph), métayer à la Rouairie, arrondissement de Laval.

Prime d'honneur.

Un objet d'art de 3,500 fr., à M. Guichard (Léon), lauréat du prix cultural de la 1^{re} catégorie.

Rappel de la prime d'honneur accordée pour la troisième fois.

M. le C^{te} de Buat, à la Subrardière, commune de Méréal, arrondissement de Château-Gontier.

Prime d'honneur de la petite culture.

Un objet d'art de 200 fr. et une somme de 1,000 fr. décernés à M. Boisseau, à la Selle-Croannaise, arrondissement de Château-Gontier.

TRAITEMENT DES VIGNES CONTRE LE MILDEW

PAR M. FONTAINE.

Le mildew. — Tout le monde se souvient du dépamprément subit et prématuré des gros plants en octobre 1883, dépamprément qui, dans certaines parties des vignobles de la Loire-Inférieure et notamment dans ceux de la rive gauche de la Loire, avait empêché la maturation du raisin.

Cette chute des feuilles était due, non pas aux brouillards et à la gelée, ainsi que l'ont cru bon nombre de vigneron, mais bien au *mildew* qui existait un peu partout à l'état latent, et qui, sous l'action de l'humidité, s'était développé avec la foudroyante rapidité qui lui est propre.

Le mildew est loin d'avoir disparu de notre département. S'il n'a pas fait de grands ravages l'an dernier, c'est grâce à l'été exceptionnellement sec.

Souvent le champignon parasite qui le produit, le *Pero-nospora viticola*, dessèche et fait tomber les feuilles longtemps avant les vendanges, empêchant ainsi la maturation du raisin lorsqu'il ne s'attaque pas à la grappe elle-même.

On ne saurait donc combattre avec trop d'énergie le terrible fléau qui menace nos récoltes.

Remèdes. — Plusieurs moyens ont été proposés pour combattre le mildew ; les meilleurs sont les suivants :

I. — SOLUTION DE SULFATE DE CUIVRE.

Sulfate de cuivre (<i>couperose bleue</i>)	5 kilog.
Eau.....	100 litres.

On fait dissoudre le sel dans l'eau froide, en remuant le liquide, tant qu'on aperçoit des cristaux non dissous.

II. — LAIT DE CHAUX CUIVREUX.

Sulfate de cuivre (<i>couperose bleue</i>).....	8 kilog.
Eau	100 litres.

On dissout le sel dans l'eau comme il vient d'être dit ; on verse dans cette solution 15 kilog. de chaux délayée dans 25 ou 30 litres d'eau et on agite soigneusement le mélange.

III. — POUDRE PODECHARD.

Sulfate de cuivre.....	20 kilog.
Eau chaude.....	50 litres.

On fait dissoudre le sel dans l'eau chaude et on laisse refroidir la solution. On prend ensuite :

Chaux délitée à l'air.....	100 kilog.
Fleur de soufre	10 id.
Cendres vives.....	15 id.

On met la chaux en tas sur la terre ; on l'entoure avec les cendres dont on fait un bourrelet et sur la chaux on verse la solution de sulfate de cuivre. Vingt-quatre heures après on ajoute le soufre mêlé à un peu de chaux ; on mélange le tout avec soin et on passe la poudre à travers un crible à mailles de trois millimètres.

Mode opératoire. — Pour asperger les vignes avec les liquides I et II, on les place dans un seau et on y trempe un petit balai ou un rameau de bruyère ou de genêt que l'on secoue ensuite sur les feuilles. Il suffit d'une goutte de liquide pour préserver une feuille.

La poudre Podechard peut être facilement répandue au moyen des instruments employés pour le soufrage des vignes.

Epoque du traitement. — Le traitement doit être fait dans les premiers jours de juin. Plus il est hâtif, plus la préservation est complète.

Dépense relative au traitement. — D'après les

expériences faites dans le Midi, la dépense occasionnée par les traitements I et II doit s'élever à 15 fr. environ par hectare et celle pour la poudre Pödechard, de 20 à 25 fr.

Un homme peut asperger un demi hectare au moins dans un jour.

CHRONIQUE AGRICOLE.

La situation a bien changé depuis le mois d'avril. Les beaux jours qui semblaient commencer ont été remplacés par des jours pluvieux à l'excès et l'inquiétude est générale.

Les terres sont tellement mouillées qu'on n'y peut mettre la main en ce moment. Aussi les herbes parasites prennent-elles un développement regrettable.

Les foins, couchés par la pluie, réclament la faux dans les prés élevés. Les froments accusent déjà de la souffrance et menacent de verser. L'avoine supporte mieux ce temps anormal. Au demeurant, toutes ces récoltes sont encore fort belles ; mais la continuation de la pluie compromet l'épiage et peut anéantir la qualité des produits. Le retour du soleil est nécessaire et bien ardemment désiré.

De plusieurs arrondissements on signale également la continuation des ravages des turs. Les céréales sont attaquées en beaucoup d'endroits ; mais le dommage n'est pas très considérable.

Il n'a pas été sensible sur les fourrages de printemps, dont l'abondance a légèrement facilité la vente du bétail, sans améliorer les cours. Nos foires sont toujours fréquentées, même par des acheteurs étrangers au département, mais les cours sont dérisoires, sauf pour les pores et les porcelets, dont la consommation ne se ralentit pas.

La floraison des pommiers a été généralement superbe, surtout pour ceux de première saison ; on espère une production de fruit satisfaisante. La vigne sera-t-elle aussi favorisée ? Jusqu'ici, l'apparence est belle, dans les terres chaudes que n'a point éprouvé la gelée. Elle est médiocre dans les terres froides. La récolte sera tout au plus moyenne cette année.

Nos vigneronns sont tous préoccupés de la multiplicité exceptionnelle du petit insecte rouge (*Phytoptus vitis* ou *Erineum*), dont la piqûre déforme les feuilles de la vigne et couvre leur page inférieure de touffes blanches simulant la présence d'un champignon. Ce parasite gêne un peu le développement des jeunes pousses, en provoquant la chute des premières feuilles, mais là se bornent ses ravages fort heureusement, car on ne connaît pas de moyen de s'en débarrasser. Bien plus redoutable est le mildew, dont il faut surveiller attentivement l'invasion, sans doute très prochaine, grâce à l'humidité régnaute.

A. ANDOUARD.

PARTIE OFFICIELLE.

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE CENTRAL DE LA LOIRE- INFÉRIEURE, EN 1886.

SUBVENTIONS.

Par le Gouvernement	900 fr.
Par le Département	1.550
Par la ville de Châteaubriant	300
Par le Comice de Châteaubriant . . .	200
TOTAL	<u>2.950 fr.</u>

PROGRAMME.

I.

ART. 1^{er}. — Le Concours annuel entre les agriculteurs du département aura lieu à **Châteaubriant**, le LUNDI 13 SEPTEMBRE 1886.

II. — Culture.

ART. 2. — A ce Concours seront décernés les prix de culture ci-après pour lesquels les déclarations ont déjà été faites suivant un programme publié antérieurement.

1^o PRIME D'HONNEUR.

MÉDAILLE D'OR ET 500 FRANCS

Au profit de l'exploitation rurale attestant la direction la plus intelligente, les efforts les plus soutenus et les résultats les plus satisfaisants.

2^o *Premier prix cultural.*

Une médaille d'argent grand module et une somme de 200 fr.

3^o *Deuxième prix cultural.*

Une médaille d'argent donnée par le Comice et une somme de 100 fr. offerte par M. le comte Ginoux de Fermon, député.

4^o *Troisième prix cultural.*

Une médaille de bronze et une somme de 50 fr.

5^o *Vignes.*

Prix unique. — Une médaille de vermeil et une somme de 50 fr. au viticulteur le plus méritant possédant une vigne d'une surface de un hectare au moins.

6^o *Vergers.*

1^{er} prix. — Une médaille de vermeil donnée par le Comice

et une somme de 50 fr. offerte par M. le comte de Pontbriand, conseiller général.

2^e prix. — Une médaille d'argent et une somme de 30 fr.

3^e prix. — Une médaille de bronze et une somme de 20 fr.

Aux plantations de pommiers les mieux aménagées.

7^o Jardins.

Une médaille de vermeil offerte par la Société nantaise d'Horticulture, au jardin le plus remarquable par sa culture (fleurs, légumes, arbres fruitiers).

8^o Prix de spécialités.

Il pourra être décerné des primes et des médailles pour :

1^o Construction d'étables bien comprises ;

2^o Aménagements et soins bien entendus donnés aux fumiers ;

3^o Conservation des matières de vidange et outillage spécial pour leur emploi ;

4^o Création de prairies drainées, irriguées ;

5^o Emploi d'instruments agricoles perfectionnés ;

6^o Enfin, pour toutes améliorations dignes d'être offertes en exemple.

III. — Concours de labourage.

ART. 3. — A midi un concours de labourage aura lieu dans un champ situé à Châteaubriant.

§ 1^{er}. — CHARRUES ORDINAIRES.

1 ^{er} prix.	Une herse articulée et une somme de.	20 fr.
2 ^e	— Un coupe-racines	Id. 20
3 ^e	— Un tarare	Id. 20
4 ^e	— Une houe à cheval	Id. 20
5 ^e	— Id.	Id. 20

§ 2. — CHARRUES BRABANT DOUBLES OU SIMPLES.

Prix offerts par le Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure.

ART. 4. — Concours de charrues Brabant conduites par un seul homme quel que soit le nombre d'animaux attelés sur la charrue.

1 ^{er} prix. Une somme de.....	60 fr.
2 ^e — Id.	40
3 ^e — Id.	30

Les concurrents devront être arrivés sur le champ de labourage à onze heures et demie précise.

IV. — Concours de bestiaux.

ART. 5. — Animaux les plus parfaits de conformation destinés à la reproduction, dans le département, pendant la saison suivante.

1^{re} CLASSE.

ESPÈCE BOVINE.

1^{re} CATÉGORIE.

Race Parthenaise et ses dérivées (Nantaise, Vendéenne)

1^o Taureaux de un à deux ans.

1 ^{er} prix.....	80 fr.
2 ^e —	60

2^o Taureaux de deux ans et au-dessus.

Prix unique.....	80 fr.
------------------	--------

3^o Génisses âgées de un an au moins.

1 ^{er} prix.....	60 fr.
2 ^e —	40

4^o *Génisses n'ayant que deux dents en bouche.*

1 ^{er} prix.....	80 fr.
2 ^e —	60

5^o *Vaches pleines ou suitées de trois ans et au-dessus.*

1 ^{er} prix.....	50 fr.
2 ^e —	30

2^e CATÉGORIE.

Race Durham et ses croisements.

1^o *Taureaux de un à deux ans.*

1 ^{er} prix. Offert par la ville de Châteaubriant.	100 fr.
2 ^e —	80
3 ^e —	50
4 ^e —	30

2^o *Taureaux de deux ans et au-dessus.*

1 ^{er} prix. Offert par la ville de Châteaubriant.	100 fr.
2 ^e —	50

3^o *Génisses âgées de un an au moins.*

1 ^{er} prix.....	80 fr.
2 ^e —	60

4^o *Génisses n'ayant que deux dents en bouche.*

1 ^{er} prix. Offert par la ville de Châteaubriant.	100 fr.
2 ^e —	80
3 ^e —	50
4 ^e —	30

5^o *Vaches pleines ou suitées de trois ans et au-dessus.*

1 ^{er} prix.....	50 fr.
2 ^e —	30

PRIX D'ENSEMBLE.

1^o Une somme de 50 fr. offerte par M. Gabier, conseiller général, à la plus belle bande composée d'au moins 5 vaches destinées à la reproduction et appartenant depuis 6 mois au moins à l'exposant.

2^o Une somme de 50 fr. à la plus belle bande composée d'au moins 5 veaux destinés à l'élevage, âgés de trois mois au moins et d'un an au plus.

II^e CLASSE.

ESPÈCE CHEVALINE.

Juments de trait, pleines ou suitées.

1 ^{er} prix.....	70 fr.
2 ^e —	50
3 ^e —	30

III^e CLASSE.

ESPÈCE PORCINE.

1^o *Verrats.*

Prix unique.....	40 fr.
------------------	--------

2^o *Truies.*

Prix unique.....	30 fr.
------------------	--------

ART. 6. — Les animaux primés dans un Concours supérieur ne pourront être admis à concourir.

ART. 7. — Tous les animaux présentés au Concours devront être accompagnés d'un certificat délivré par le Maire de la commune où réside le propriétaire, attestant qu'ils sont nés ou élevés chez lui, ou que, tout au moins, il les possède depuis six mois.

ART. 8. — Les taureaux devront être rigoureusement munis de mouchettes

Art. 9. — Nul exposant ne peut obtenir plusieurs prix dans la même catégorie.

Art. 10. — Tout animal primé devra rester au moins 6 mois dans le département. En cas d'infraction à cette condition, le prix sera restitué.

Art. 11. — La Commission aura la faculté de reporter d'une catégorie sur l'autre les prix qui n'auraient pas été mérités.

V. — Récompenses aux anciens serviteurs.

Art. 12. — Une somme de 150 fr. sera accordée aux anciens aides agricoles qui se seront le plus distingués par la durée et la bonté de leurs services dans la même ferme et dans l'arrondissement de Châteaubriant.

Art. 13. — Les certificats légalisés devront être remis au Secrétariat du Comice, à l'Ecole de Médecine, au plus tard, le 15 août.

VI. — Concours pour l'enseignement agricole.

Art. 14. — Sont appelés à concourir MM. les Instituteurs primaires et leurs élèves appartenant à l'arrondissement de Châteaubriant.

§ 1^{er}. — RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS.

Des médailles sont proposées à MM. les Instituteurs primaires de l'arrondissement de Châteaubriant, qui justifieront avoir introduit dans leur école la lecture habituelle d'un ouvrage élémentaire d'agriculture et donné les soins les plus intelligents au développement de l'instruction agricole.

1^{er} prix. Médaille d'argent grand module offerte par la Société académique de Nantes.

2^e — Médaille d'argent.

3^e — Médaille de bronze.

§ 2. — RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES.

Une somme de 50 fr., offerte par M. Ficat, trésorier du Comice, sera distribuée entre les élèves qui auront le mieux répondu aux questions qui leur auront été posées :

1 ^{er} prix.	Un livret de caisse d'épargne de...	20 fr.
2 ^e	— Un livret de caisse d'épargne de...	10
3 ^e	— Un livret de caisse d'épargne de...	5
4 ^e	— Un livret de caisse d'épargne de...	5
5 ^e	— Un livret de caisse d'épargne de...	5
6 ^e	— Un livret de caisse d'épargne de...	5

En outre des prix ci-dessus, des livres d'agriculture pourront être distribués aux instituteurs et aux élèves.

Les déclarations avec les travaux des élèves devront être adressées, au plus tard le 1^{er} août, à M. ANDOUARD, secrétaire du Comice, à l'École de Médecine, à Nantes.

VII. — Produits agricoles.

ART. 15. — Une médaille de vermeil est offerte au plus beau lot de produits agricoles de toutes sortes. En outre, deux médailles d'argent et une de bronze sont proposées aux produits agricoles, tels que : semences, cidres, beurre, etc.

VIII. — Produits horticoles.

ART. 16. — Une médaille d'argent et une médaille de bronze sont offertes par la Société nantaise d'Horticulture pour les plus belles expositions de fleurs, légumes ou fruits.

IX. — Chemins ruraux.

ART. 17. — Une somme de 250 fr., accordée par le Conseil général, sera distribuée aux communes, syndicats ou particuliers qui se seront occupés de la création ou de l'amélioration des chemins ruraux pendant l'année 1886.

Les déclarations devront être adressées chez M. Andouard, au plus tard le 15 août 1886.

X. — Concours d'instruments.

Art. 18. — Des médailles sont mises à la disposition du Jury pour être distribuées entre les constructeurs ou représentants qui auront fait fonctionner leurs instruments.

Art. 19. — Prix offerts par le Syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Aux constructeurs de charrues Brabant doubles ou simples qui auront fait fonctionner leurs charrues.

1^{er} prix. Médaille de vermeil.

2^e — Médaille d'argent.

Art. 20. — Les exposants devront se procurer à leurs frais ce qui leur sera nécessaire pour expérimenter leurs instruments. Ils pourront s'adresser au Comice de Châteaubriant pour les renseignements dont ils auraient besoin.

XI. — Médailles des Agriculteurs de France.

Art. 16. — Une délégation de la Société des Agriculteurs de France décernera 1 médaille vermeil, 2 d'argent grand module et 2 de bronze, au nom de cette Société, entre les concurrents pour les prix du Comice.

AVIS. — *Des démarches sont faites auprès des Compagnies des chemins de fer d'Orléans et de l'Ouest à l'effet d'obtenir une réduction de 50 % sur le transport des animaux, instruments et produits qui devront figurer au Concours du Comice agricole central de la Loire-Inférieure, qui aura lieu le JEUDI 8 SEPTEMBRE, à CHATEAUBRIANT, à la condition que les expéditeurs feront la demande de cette bonification en faisant leur déclaration d'expédition et qu'ils paieront le tarif*

entier à l'aller, le retour devant leur être accordé gratuitement.

CONCOURS ANNUEL DE 1887.

Le concours annuel du Comice se tiendra, en 1887, dans l'arrondissement de Paimbœuf.

EXTRAIT DU PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS POUR L'ANNÉE 1887 PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

AGRICULTURE.

- | | |
|---|--------------------|
| 1887. Prix de 2,000 fr. pour la meilleure étude sur l'agriculture et l'économie rurale d'une province ou d'un département..... | 2.000 ^f |
| 1887. Prix de 3,000 fr. pour la découverte de procédés perfectionnés de transmission, à distance, de la force motrice à des machines d'agriculture..... | 3.000 |
| 1887. Prix de 1,000 fr. pour la découverte d'un moyen facile et expéditif de reconnaître les falsifications des huiles autres que l'huile d'olive..... | 1.000 |
| 1887. Prix de 1,000 fr. pour l'emploi, au boisement des terrains pauvres et arides, d'une essence d'arbre peu utilisée et dont les produits soient au moins aussi avantageux que ceux des essences forestières employées..... | 1,000 |
| 1887. Prix de 1,000 fr. pour la mise en valeur | |

de terres incultes, par l'emploi d'arbres fruitiers dont les produits soient utilisés directement dans l'alimentation de l'homme.....	1.000
1887. Prix de 3,000 fr. pour la meilleure étude sur la constitution physique et la composition chimique comparées des terrains d'une des régions naturelles (ou agricoles) de la France, par exemple, de la Brie, de la Bauce, du pays de Caux, etc.....	3.000
1887. Prix de 2,000 fr. pour l'étude des maladies de la vigne désignées sous le nom d'Auber-nage, de Cottis et de Pourridié.....	2.000
1887. Prix de 1,500 fr. pour une étude sur les qualités de l'eau de l'Isère pour l'irrigation...	1.500
1887. Prix de 3,000 fr. pour une étude expérimentale sur les variétés de blés et sur les modes de culture favorables aux meilleurs rendements.....	3.000

Conditions générales à remplir pour le concours.

Les modèles, mémoires, descriptions, renseignements, échantillons et pièces destinées à constater les droits des concurrents seront adressés au Secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue de Rennes, 44, à Paris; ils devront être remis avant le 1^{er} janvier de l'année de la distribution des prix. Ce terme est de rigueur.

On délivre gratuitement, au siège de la Société, les programmes détaillés des prix mis au concours, où se trouvent tous les renseignements utiles aux concurrents.

CONCOURS ET RÉUNIONS AGRICOLES.

Exposition nationale agricole accompagnant l'Exposition industrielle de Nantes. — Cette Exposition s'ouvrira le 10 juin et sera close le 15 août prochain. Elle comprendra les instruments agricoles, la grosse mécanique, les appareils de locomotion sur terre, mais ne comprendra pas les produits agricoles.

Concours hippique à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). — La Société hippique percheronne donnera son second concours dans cette ville du 17 au 20 juin prochain. Cette réunion importante, à laquelle seront présentés 250 à 300 chevaux, sera de grand intérêt pour les éleveurs de chevaux de notre pays. Si la race percheronne s'acclimatait avec succès dans notre département, elle pourrait y devenir la source de grands profits ; cette race prend en effet de plus en plus faveur, non seulement en France, mais aussi aux Etats-Unis, et de ce côté il y aurait à attendre une prospérité de longue durée par l'élevage de reproducteurs de grande valeur, parce que ceux-ci, achetés très cher par les Américains, ne peuvent cependant leur assurer les avantages particuliers de la race que pour une ou deux générations, ces caractères s'amointrissant ensuite et finissant par s'éteindre sous le climat des Etats-Unis.

Concours ouverts, pour 1887, par la Société des agriculteurs de France. — Cette Société décernera, dans sa session de 1887, des prix agronomiques, consistant chacun en un objet d'art, aux auteurs des meilleures études ou mémoires sur de nombreux sujets parmi lesquels nous citerons seulement les suivants, ayant un intérêt sérieux pour notre région :

Assolements et systèmes de culture ; modifications à y introduire dans les pays où s'imposent d'importantes transformations agricoles.

Engraissement dans les pâturages des animaux de l'espèce bovine.

Maladies parasitaires souterraines de la vigne.

Etude générale du vignoble français.

Destruction du *peronospora viticola* et meilleur procédé curatif de cette maladie de la vigne.

Les études et mémoires sur tous ces sujets devront être remis au siège de la Société, rue de l'Opéra, 21, avant le 31 décembre 1886, à l'exception de ceux relatifs au premier : *Assolements et systèmes de culture*, lesquels devront être remis au même lieu avant le 30 novembre 1886.

L'Association bretonne tiendra son concours à Pontivy, du 6 au 12 septembre.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU PETIT-PORT.

MOIS DE MAI 1886.

PRESSIION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO, AU NIVEAU DE LA MER ET A LA LATITUDE DE 45°. — Moyenne du mois : 761^{mm},8. — Minima : 743^{mm},7 le 13 à 1 h. du matin, 757^{mm},7 le 19 à 7 h. du soir, 750^{mm} le 27 à 1 h. du matin. — Maxima : 773^{mm},1 le 5 à 7 h. du matin ; 768^{mm},9

le 16 à 10 h. du matin et 1 h. du soir ; 766^{mm},4 le 22 à 10 h. du soir ; 760^{mm},8 le 29 à 10 h. du soir.

TEMPÉRATURE. — Relativement peu élevée du 1^{er} au 4, du 13 au 16, les 21, 24 et 28 ; douce les 9 et 31 ; assez douce les autres jours. Jour où la moyenne a été la moins élevée : le 1^{er} : 8°,6 ; jour où elle a été la plus élevée : le 31 : 18°,5 ; moyenne du mois : 13°,1. — Moyennes des minima : du 1^{er} au 8 : 3°,5, du 8 au 31 : 8°,8 ; pour le mois : 7°,4 ; minimum absolu : 1°,7 le 4 ; autres minima assez bas : 2°,6 le 2, 2° le 3, 1°,8 le 5. — Moyennes des maxima : du 1^{er} au 4 : 16°,2 ; du 5 au 9 : 23°,1 ; du 10 au 31 : 18°,9 ; pour le mois : 19°,2 ; maximum absolu : 25°,7 le 31. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné ; moyenne des températures minima : 5°,3. Ce thermomètre est descendu au-dessous de zéro le 2 : —1°,6, le 3 : —0°,6, le 4 : —1°, et le 5 : —1°,2. — Thermomètre enfoui à 0^m,25 dans un sol gazonné : moyenne du mois : 14°,4 ; minimum absolu : 11°,2 le 2 ; maximum absolu : 17°,8 le 31.

NATURE DU TEMPS. — Couvert ou très nuageux les 1^{er}, 8, 10, 11, 12, 16 et du 19 au 25, clair les 2, 4, 5 et 6, plus ou moins nuageux les autres jours. Le soleil a paru tous les jours sauf les 10 et 21 ; nombre d'heures où il a eu une certaine force : 172. — Nombre de jours où il a plu, si peu que ce soit : 22 ; ayant donné au moins 1^{mm} d'eau : 18. — Jours pluvieux : du 9 au 31, sauf le 22. — Orages : le 12, coups de tonnerre de 5 h. 20 à 6 h. soir, le 14, tonnerre de 10 h. à 10 h. 15 matin et orage de 1 h. 50 à 2 h. soir, le 18, orage de 9 h. 30 soir à 11 h. 30 soir, et le 30, tonnerre à 3 h. 15 et 4 h. soir et orage de 8 h. 40 soir jusque vers minuit. — Grêle : le 14 à 1 h. 45 soir et le 28 à 10 h. 15

matin. — Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte : 99; négligeable : 110 environ. — Hauteur d'eau tombée : 96^{mm},05. — Evaporation, 59^{mm},45.

VENT. — Des régions E. du 1^{er} au 9, variant entre O.-N.-O. et S. du 10 au 18, variable du 19 au 23, d'entre O. et S. du 24 au 29, variable les 30 et 31. — *Bourrasques* : assez forte de S.-O. le 13, et faible de la même région les 17, 25 et 28.

Le Directeur de l'Observatoire,

L.-E. LAROCQUE.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

JUILLET. — 1 Saint-Nazaire. — 2 Ancenis. — 4 Savenay. — 8 Herbignac, Nantes. — 11 Saint-Malo-de-Guersac. — 15 Arthon, Grand-Auverné, Ligné, Assérac. — 18 Le Pellerin. — 20 Abbaretz, Guérande, Saint-Père-en-Retz, Saint-Herblon. — 21 Saint-Mars-la-Jaille. — 22 Saint-Vincent-des-Landes, Carquefou, Fay, Mésanger, Pontchâteau, Sainte-Pazanne. — 23 Geneston (Montbert). — 25 Rezé (à Pont-Rousseau). — 26 Guémené-Penfao (à Guénouvry), Joué-sur-Erdre, Rezé. — 31 Assérac.

1^{er} lundi, Vallet, Frossay. — 2^e lundi, Donges. — 1^{er} mardi, Riaillé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc (marché de pores), Blain. — 2^e mardi, le Loroux-Botttereau, Joué, Sainte-Pazanne. — 4^e mardi, la Meilleraye. — 1^{er} mercredi, Frossay, le Bignon, Machecoul (marché). — 2^e mercredi, Guémené-Penfao. — 1^{er} jeudi, Ancenis. — 3^e jeudi, Ancenis, la

Chapelle-Heulin. — 4^e jeudi, Plessé. — 1^{er} vendredi, Bourgneuf (marché de bestiaux). — Du dernier dimanche de juillet au 1^{er} dimanche d'août, Croisic (8 jours).

MM. les Maires sont priés de signaler les erreurs ou omissions qui pourraient s'être glissées dans l'indication des foires et marchés.

Le Gérant,

A. ANDOUARD.